ASSOCIATION SYNDICALE DES DIGUES ET MARAIS DE DOL

TAXE 2026

ACTUALITÉS

1- 3ème Marche Découverte le samedi 25 avril 2026-9h00-St Georges de Gréhaigne
2- Le projet de règlement d'Eau arrive à son terme et devrait être validé par le Préfet courant du second semestre 2026.
3- En 2027 se dérouleront les élections de l'Asa des Digues et Marais.
4- Découvrez nos dernières infos (crue/marche découverte) sur la page blog du site internet.
5- Régulation des ragondins, une action à maintenir !

MÉMENTO

Qu'est-ce que les Digues et Marais ?

C'est une Association Syndicale Autorisée des propriétaires qui existe depuis le XVIII siècle.

Pour qui ?

Tous propriétaires de maison et/ou de terres situées dans le périmètre de l'association.

Pourquoi ?

- Limiter dans le temps les inondations en hiver et garder un niveau d'eau suffisant en été.
- Lutter contre la submersion marine

! Plus de détails sur le site internet !

TAUX de la taxe 2026

Taux Non Bâtis : augmentation de 1,5% : 21.03 euros de l'hectare
Indice Bâtis : augmentation de 1,5% : 0.0235
Base de la valeur locative (pour le calcul du Bâtis) = augmentation légale de 0.8 % et mise à jour de certains dossiers.

MOYENS DE PAIEMENT A PRIVILEGIER

Dès cette année, merci de privilégier tous les moyens de paiement autre que le Chèque.
- CARTE BANCAIRE par téléphone en appelant le SGC de Dol (Service de Gestion Comptable) au 02 99 48 01 79
- Auprès d'un buraliste agréé en ESPECES, CARTE BANCAIRE
- Par VIREMENT sur le compte bancaire indiqué sur la facture
- Via le site internet PAYFIP
- Depuis 2025 nous vous proposons le PRELEVEMENT

Pour 2027, Transmettez-nous vos coordonnées postales, téléphoniques, mail, à jour, accompagnés de votre RIB, nous vous enverrons le bordereau de prélèvement à nous retourner signé.

MAJ du fichier des propriétaires

Prévenir Aurore de tout changement : Vente, Succession, Licitation, Echange.

2 LE CROISE JOIN – 35120 MONT-DOL- : bureau@diguesetmarais.com : 02 99 48 36 33
Site : https://diguesetmarais.com